

n. 70.



JOURNAL PATRIOTIQUE
DU DÉPARTEMENT
DE LA DORDOGNE;

Du Dimanche 25 Décembre 1791.

Liberté & Vérité.

Lettre de M. Volney au baron de Grim.

MONSIEUR,

La protection déclarée que sa majesté l'impératrice des Russies accorde à des Français révoltés, les secours pecuniaires dont elle favorise les ennemis de ma patrie, ne me permettent plus de garder en mes mains le monument de générosité qu'elle y a déposé. Vous sentez que je parle de la médaille d'or qu'au mois de janvier 1788, vous m'adresses fates de la part de sa majesté.

Tant que j'ai pu voir en ce don un témoignage d'estime & d'approbation des principes politiques que j'ai manifestés, je lui ai porté le respect que l'on doit à un noble emploi de la puissance; mais aujourd'hui que je partage cet or avec des hommes pervers & dénaturés, de quel œil pourrai-je l'envisager? comment souffrirai-je que mon nom se trouve inscrit sur les mêmes registres que ceux des déprédateurs de la France?

Sans doute l'impératrice est trompée; sans doute la souveraine qui nous a montré l'exemple de consulter les philosophes pour dresser un code de lois; qui a reconnu pour base de ses lois l'égalité & la liberté; qui dans son administration, a sans cesse tendu à l'anéantissement de la noblesse & de la féodalité; qui a affranchi ses propres serfs, & qui ne pouvant briser les liens de ceux de ses boyards, les a du moins relâchés; sans doute Catherine II n'a point entendu épouser la querelle de la barbare tyrannie des siècles passés; sans doute enfin, sa religion féduite n'a besoin que d'un rayon pour se désiller. Mais, en attendant, un grand scandale de contradiction existe, & les esprits droits & justes ne peuvent consentir à le partager.

Veuillez donc, Monsieur, rendre à l'impératrice un bienfait dont je ne puis plus m'honorer; veuillez lui dire que si je l'obtins de son estime, je le lui rends pour la conserver;

que les nouvelles lois de mon pays qu'elle persécute, ne me permettent d'être ni ingrat, ni lâche, & qu'après tant de vœux pour une gloire que je crus utile à l'humanité, il m'est douloureux de n'avoir que des illusions à regretter.

Volney, ex-député de l'assemblée nationale de France, en 1789.

Assemblée nationale.

Du 11 décembre. Le dimanche est le jour des pétitions. Celui-ci est remarquable par la foule d'adresses & de pétitions qui paroissent toutes s'être donné le mot pour applaudir l'assemblée de ses décrets contre les prêtres & les émigrans ; les traits les plus forts de l'éloquence les ont à peine distinguées.

Les amis de la constitution de Pontoise, demandent qu'on assure le salut de la république.

Les sections de Paris, des enfans rouges, du théâtre Français, des Gobelins, du Luxembourg, de la croix rouge, du faux-bourg Saint Antoine, ont développé un grand caractère d'énergie ; le théâtre français a promis de reproduire les mêmes hommes qui, en 1789 ont renversé la Bastille. Mauconseil a trouvé mauvais que le roi refusât sa sanction à une

loi sanctionnée par la volonté unanime du peuple. Le faux-bourg Saint-Antoine a offert ses bras, ses canons & ses piques.

L'orateur Camile Desmoulins a présenté une adresse contre le directoire du département de Paris, par laquelle il demande que les membres du directoire, qui ont signé la pétition, soient mis en état d'arrestation.

Ce n'est pas, dit-il, un Varnier, Un Delattre qu'il faut frapper. Caton & Ciceron ne s'amussoient pas à punir les esclaves des Céthegus & des Catilina. Il faut se servir de la foudre contre les princes, & de la verge contre un département insolent.

Du 12. Anacharsis Cloots, l'orateur du genre humain, prononce un discours par lequel il propose de réunir toutes les forces de la France, & d'opposer trois grandes armées aux tyrans d'Espagne, d'Italie & d'Allemagne.

Une pétition de 600 citoyens désavoue celle du département de Paris. On demande l'impression. On passe à l'ordre du jour.

Un caporal tambour de la section de l'oratoire est dénoncé & amené ; il a été interrogé, ainsi que plusieurs particuliers qu'il a embauchés.

Le roi ayant fait annoncer qu'il viendroit à l'assemblée à quatre heures, la séance du jour de demain a été remise à quatre heures du soir.

5

Du 14. Le roi ayant écrit qu'il se rendroit à l'assemblée, 24 commissaires sont partis pour aller le recevoir : à sept heures trois quarts un huissier l'annonce, tous les membres se découvrent & se lèvent. Le roi entre, ses ministres le suivent. Le roi a prononcé le discours suivant :

M E S S I E U R S ,

J'ai pris en grande considération votre message du 29 du mois dernier. Dans une circonstance où il s'agit de l'honneur du peuple Français & de la sûreté de l'empire, j'ai cru devoir vous porter moi-même ma réponse ; la nation ne peut qu'applaudir à ces communications entre ses représentans élus & sont représentant héréditaire.

Vous m'avez invité à prendre des mesures décisives pour faire cesser enfin ces rassemblemens extérieurs qui entretiennent au sein de la France une inquiétude, une fermentation funestes, qui nécessitent une augmentation de dépenses qui nous épouse, & compromettent plus dangereusement la liberté, qu'une guerre ouverte & déclarée.

Vous désirez que je fasse connoître aux princes voisins qui protègent ces rassemblemens contraires aux règles du bon voisinage & aux principes du droit des gens, que la nation Française ne peut tolérer plus long tems ce manque d'égards & ces sourdes hostilités.

Enfin vous m'avez fait entendre qu'un mouvement général entraînoit la nation, & que le cri de tous les Français étoit plutôt la guerre qu'une patience ruineuse & avilissante.

Messieurs, j'ai pensé long-temps que les circonstances exigeoient une grande circonspection dans les mesures; qu'à peine sortis des agitations & des orages d'une révolution, & au milieu des premiers essais d'une constitution naissante, il ne falloit négliger aucun des moyens qui pouvoient préserver la France des maux incalculables de la guerre. Ces moyens je les ai tous employés. D'un côté j'ai tout fait pour rappeler les Français émigrans dans le sein de leur patrie, & les porter à se soumettre aux nouvelles loix que la grande majorité de la nation avoit adoptées: de l'autre, j'ai employé les insinuations amicales, j'ai fait faire des réquisitions formelles & précises pour détourner les princes voisins de leur prêter un appui propre à flatter leurs espérances, & à les enhardir dans leur téméraires projets.

L'empereur a rempli ce qu'on devoit attendre d'un allié fidèle, en défendant & dispersant tout rassemblement dans ses états. Mes démarques n'ont pas eu le même succès auprès de quelques autres princes: des réponses peu mesurées ont été faites à mes réquisitions. La nation a manifesté son vœu; vous l'avez recueilli; vous en avez pesé les conséquences; vous me l'avez exprimé par votre message

7

Messieurs, vous ne m'avez pas prévenu :
représentant le peuple, j'ai senti son injure,
& je vais vous faire connoître la résolution que
j'ai prise pour en poursuivre la réparation.

Je fais déclarer à l'électeur de Trèves, que
si avant le 15 de janvier, il ne fait pas cesser
dans ses états tout attrouement & toutes
dispositions hostiles de la part des Français
qui s'y sont réfugiés, je ne verrai plus en
lui qu'un ennemi de la France. Je ferai une
semblable déclaration à tous ceux qui favo-
riseroient de même des rassemblemens con-
traires à la tranquilité du royaume; & en
garantissant aux étrangers toute la protection
qu'ils doivent attendre de nos lois, j'aurai
bien le droit de demander que les outrages
que des Français peuvent avoir reçus, soient
promptement & complètement réparés.

J'écris à l'empereur pour l'engager à continuer
ses bons offices, & s'il le faut, déployer
son autorité, comme chef de l'Empire, pour
éloigner les malheurs que ne manqueroit pas
d'entraîner une plus longue obstination des
membres du corps Germanique. Sans doute,
on peut beaucoup attendre de son intervention
appuyée du poids imposant de son exemple : mais
je prends en même-tems les mesures militaires
les plus propres à faire respecter ces déclara-
tions ; & si elles ne sont point écoutées,
alors, messieurs, il ne me restera plus qu'à
proposer la guerre, la guerre, qu'un peuple

qui a solemnellement renoncé aux conquêtes ne fait jamais sans nécessité; mais qu'une nation généreuse & libre fait entreprendre, lorsque sa propre sûreté, lorsque l'honneur le commandent.

Mais en nous abandonnant courageusement à cette résolution, hâtons-nous d'employer les moyens qui seuls peuvent en assurer le succès. Portez votre attention, messieurs, sur l'état des finances; affermissez le crédit national, veillez sur la fortune publique; que vos délibérations, toujours soumises aux principes constitutionnels, prennent une marche grave, fière, imposante, la seule qui convienne aux législateurs d'un grand Empire: que les pouvoirs constitués se respectent pour se rendre respectables; qu'ils se prêtent un secours mutuel, au lieu de se donner des entraves; & qu'enfin on reconnoisse qu'ils sont distincts, & non ennemis. Il est tems de montrer aux nations étrangères que le peuple Français, ses représentans & son roi, ne sont qu'un. C'est à cette union, c'est encore ne l'oubliions jamais, au respect que nous porterons aux gouvernemens des autres états, que sont attachées la sûreté, la considération & la gloire de l'Empire.

Pour moi, messieurs, c'est vainement qu'on cherchoit à environner de dégoûts l'exercice de l'autorité qui m'est confiée. Je le déclare devant la France entière, rien ne pourra lasser ma persévérance, ni ralentir mes

efforts. Il ne tiendra pas à moi que la loi ne devienne l'appui des citoyens & l'effroi des perturbateurs. Je conserverai fidellement le dépôt de la constitution, & aucune considération ne pourra me déterminer à souffrir qu'il y soit porté atteinte ; & si des hommes qui ne veulent que le désordre & le trouble, prennent occasion de cette fermeté pour calomnier mes intentions, je ne m'abaisserai pas à repousser par des paroles les injurieuses défiances qu'ils se plairoient à répandre. Ceux qui observent la marche du gouvernement avec un œil attentif, mais sans malveillance, doivent reconnoître que jamais je ne m'écarte de la ligne constitutionnelle, & que je sens profondément qu'il est beau d'être roi d'un peuple libre.

Du 16. On porte au roi la réponse à son message ; elle est conçue en ces termes :

SIRE,

Au langage que votre majesté lui a fait entendre, l'assemblée nationale a reconnu avec transport le roi des Français ; elle a senti plus que jamais le prix de l'harmonie des pouvoirs, de ces communications franches & mutuelles qui sont le vœu, & qui feront le salut de l'empire.

L'assemblée nationale attachera toutes les forces de son attention sur les mesures décisives que vous lui avez annoncées ; & si tel est l'ordre

des événemens ; qu'elles doivent enfin s'effectuer , l'assemblée nationale , sire , promet à votre majesté plus de gloire qu'aucun de ses ayeux n'en a obtenue : elle promet à l'Europe étonnée le spectacle nouveau de ce que peut un grand peuple outragé , dont tous les bras seront mus par tous les cœurs , & qui , voulant fortement la justice & la paix , combattra pour lui-même ses ennemis qui sont aussi les vôtres.

De puissans intérêts , de douces jouissances vous sont préparées : du Rhin aux Pyrénées , des Alpes à l'Océan , tout sera couvert des regards d'un bon roi , et protégé par un rempart d'hommes libres et fidelles. Voilà , sire , la famille à laquelle vous êtes attaché , voilà vos amis , ceux-là ne vous ont pas abandonné.

Tous les représentans du peuple et tous les vrais Français ont dévoué leurs têtes pour soutenir la dignité nationale , pour défendre la constitution jurée , et le roi cheri dont elle a affermi le trône.

Le roi a répondu : je reconnois le langage & le cœur des Français dans les remercimens que vous m'adressez ; oui , ils sont ma famille , & j'espère que cette famille se réunira toute entière sous la protection & l'empire des lois ; c'est mon vœu le plus cher.

Une lettre du département de Strasbourg , annonce une conspiration dont le cardinal de Rohan est le chef. Il a voulu s'emparer par

II

trahison de la citadelle de cette ville. Ses complices , les sieurs Loyauté , Silly & un tailleur ont été arrêtés.

On porte des décrets d'accusation contre eux , & on renvoie au comité la proposition de décréter le cardinal.

Du 17. Plus de trois cents pétitionnaires se présentoient , on décrète que toutes les pétitions seront remises au comité des pétitions , que les pétitionnaires ne pourront être admis que les dimanches , hors les cas d'urgence.

N O U V E L L E S.

Strasbourg. Dans la nuit du 4 au 5 de ce mois , des patrouilles de l'armée noire , faisant la ronde sur les bords du Rhin , dans le territoire de son altesse éminentissime , monseigneur le cardinal de Rohan , prince de l'église & de l'Empire , & vicaire du serviteur des serviteurs de J. C. , aperçurent un bateau amarré sur la rive droite du fleuve , s'en approchèrent en tapinois , & entendirent distinctement que l'on y comptoit de l'argent. Le son des écus , plus doux que le chant des litanies aux oreilles des princes de l'église & à celles de leurs braves défenseurs , produisit sur les soldats de son excellence un effet aussi vif & aussi prompt , qu'il auroit pu faire sur son éminence elle même , en conséquence ,

la patrouille ; au nombre de six hommes à cheval , après s'être assurés qu'il y avoit dans le bateau trois bateliers sans armes ; s'approchent du bord , le sabre nud d'une main le pistolet de l'autre ; & osent interroger les bateliers qui déclarent venir de Strasbourg , & aller acheter du bois à brûler dans un endroit qu'ils nomment. Aussitôt le détachement va rendre compte au quartier général de la découverte qu'il vient de faire ; annonçant en même-temps que les bateliers étoient disposés à passer la nuit à l'endroit où ils se trouvoient. Oui le rapport de l'escouade , on tient conseil de guerre , & il est décidé qu'imitant la prudence des Grecs , lorsqu'ils prirent la ville de Troye , on laissera les ennemis se coucher & s'endormir , qu'alors on fendra hardiment sur la citadelle flottante , pour saisir toute endormie la triple garnison , la garoter , l'éloigner de la place , & s'emparer à loisir du palladium sonnant , unique & doux objet de l'entreprise.

Cependant l'ardeur de nos héros ne peut se contenir ; deux fois l'amour de la gloire & des écus les ramènent vers le bateau ; deux fois l'ennemi encore éveillé en impose à leur valeur. Enfin la lumière est disparue , & l'on est sûr que Morphée enchaîne les gardiens du trésor. Aussitôt on s'approche de la citadelle , on descend à l'assaut , on tombe sur nos Strasbourgeois endormis , on leur met le pistolet sur la gorge , on les lie , on les garotte , &

sans leur permettre de passer leurs vestes, & sur-tout leurs culottes, on les entraîne jusqu'au cartier général, tandis que le reste des vainqueurs, mettant la citadelle au pillage, emporte habits, vestes, outils, & les culottes qui contenoient huit louis en écus de six francs. Après cette glorieuse expédition, le vainqueur eut la générosité de laisser au vaincu la vie & la liberté.

Adressé de la commune de Périgueux à l'assemblée nationale, à l'occasion du massacre commis à Avignon.

LÉGISLATEURS,

Il est donné le signal des horreurs d'une contre-révolution; que la peine due aux forfaits de ses lâches fauteurs arrête leur course meurtrière; hâtez-vous d'éteindre un incendie prêt à embraser toute la France; tendez une main protectrice à nos frères d'Arles, d'Avignon & du Comtat: les infortunés succombent sous les efforts combinés des démons de l'aristocratie & du fanatisme. Leur sang a coulé sous des mains parjures & traitresses; leur voix plaintive a retenti jusqu'au fond de nos ames que l'ardeur d'une trop juste vengeance embrasera jusqu'au dernier soupir. Et qu'on

vienne encore nous parler de tolérance envers des prêtres assassins , de pardon pour des ingrats qui déchirent le sein de leur patrie trop indulgente. Dignes représentans d'un peuple qui ne redeviendra pas esclave , redoublez de courage & d'énergie ; punissez sur-tout ces médiateurs infâmes transformés en bourreaux , punissez les agens supérieurs qui les étaient & vous obéissent : surveillez ces empoisonneurs qui répandent avec tant de succès dans toutes les parties de l'empire , le venin de la guerre civile. Plusieurs grands criminels vous ont été dénoncés , nous attendons de grands exemples. La clémence a fait plus de victimes que n'en auroit fait une juste sévérité. Qu'on cesse d'alléguer un vero fatal , il reste sans vigueur dès l'instant qu'on nous attaque ; le premier , le plus sacré des droits , la résistance à l'oppression n'a pas besoin de la sanction du monarque. Pleins de confiance en la sagesse & la promptitude de vos mesures , nous vous croyons au moment de frapper un grand coup , nos bras sont levés pour vous protéger & exécuter vos ordres. Le glaive a trop long-temps demeuré suspendu sur des têtes coupables : qu'elles tombent : que le sang des despotes & de leurs vils esclaves serve de ciment au temple indestructible de la liberté.

15

Lettre au redāteur.

M. Votre journal étant principalement destiné à éclairer les gens mal instruits, & à démasquer les malveillans; je m'adresse à vous pour rendre notoire la sincère & ferme détermination dans laquelle je suis depuis long-temps de satisfaire aux divers engagemens que j'ai contracté, principalement & presque uniquement pour procurer l'avancement de mes enfans; & qu'ayant vu ne pouvoir parvenir à cet honnête but, qu'en vendant du bien-fonds, j'ai mis en vente depuis long temps un domaine situé dans les dépendances du village de Pommier, paroisse de Lille, domaine d'une étendue assez considérable, & susceptible de plusieurs genres d'améliorations, que j'ai offert de vendre à dire d'experts.

Je viens d'être instruit par un ami, que plusieurs personnes se seroient présentées pour faire l'acquisition de ce domaine, si on ne leur avoit dit que les biens que m'a laissé feu mon père, étoient substitués sur la tête de mes enfans.

Ce fait est une pure imposture inventée par quelque ennemi secret, & qui ensuite s'est propagée de bouche en bouche; mais comme elle me porte un préjudice inappréciable, non-seulement par le danger auquel elle m'expose de

voir mes créanciers las de m'accorder des délais, consommer ma ruine par des faisées & autres actes de rigueur, mais encore par les peines & le chagrin que doit éprouver l'honnête homme lorsqu'il ne peut satisfaire à ses engagemens, je vous préviens, Monsieur, que pour défausser ceux qui peuvent avoir été trompés & détournés par cette imposture, qu'ils peuvent vérifier dans les minutes de M. Dauriac, notaire de cette ville, acquéreur de l'office de feu M. Dubois, le testament olographique de feu mon père, mort au mois d'avril 1777, que je déposai entre les mains de feu M. Dubois, quelque tems après la mort de feu mon père.

Je suis d'ailleurs très-disposé à donner toute autre certitude & sûreté que pourroient désirer ceux qui auroient intention de faire l'acquisition de ce domaine. Je suis, &c.

Merhie - Lagrange, homme de loi.

PROSPECTUS.

DISCOURS DOGMATIQUE

ET

POLITIQUE,

*Sur l'origine, la nature, les prétendues
immunités, & la véritable destination
des biens ecclésiastiques.*

Ouvrage posthume de FRA-PAOLO,
traduit de l'Italien;

*Nouvelle édition, remise à l'impression
par un bon Citoyen du District de
Bergerac, Département de la Dor-
dogne.*

LE Discours sur les Biens Ecclésiasti-
ques fut un des fruits de la retraite de
Fra-Paolo. M. Simon a prétendu que ce
Traité est du Père Fulgence, & non
point du Père Paul, & il se fonde sur
ce que le manuscrit que M. Theyenot

avoit apporté d'Italie, portoit le nom du premier. Mais deux raisons empêchent de souscrire à son opinion. La première, que l'Editeur de ce Traité l'attribue positivement à *Fra-Paolo*; la seconde, que dans son *Histoire du Concile de Trente*, cet Auteur a inséré divers morceaux qui se trouvent mot pour mot dans le Traité des Bénéfices.

Le dessein de ce Traité est de faire voir par quels moyens l'église étoit devenue maîtresse de si grands revenus, & les abus qui s'étoient introduits dans la disposition qu'on en fait. On y voit par quels degrés & quels moyens la corruption s'étoit glissée & augmentée dans l'église, & comment ces biens, qui ne lui avoient été donnés que pour la subsistance du Clergé & le soulagement des Pauvres, occasionnèrent le dérèglement des Ecclésiastiques, & ne servirent ensuite que d'aliment à leur cupidité. On y trouve un détail des excès qui se commettoient dans la collation des Bénéfices, & de la simonie scandaleuse dont les collateurs & les bénéficiers se rendoient coupables. On y remarque sur-tout l'adresse avec

laquelle la Cour de Rome s'étoit attirée la collation de tant de bénéfices, & les profits immenses qu'elle retroit de tous les pays catholiques, & qu'elle retire encore de ceux qui sont assez foibles pour ne pas imiter la France.

En un mot, l'auteur y a traité sa matière avec tant d'ordre, d'érudition & de zèle, que ce seul ouvrage donne la plus haute idée de la capacité & de la probité de *Fra-Paolo*, quand il n'auroit pas laissé d'autres monumens de sa religion & de ses lumières. *Le Courayer, Hist. du Concile de Trente, vie de Fra-Paolo*, p. LIX.

Cet ouvrage a déjà paru en Français, mais très-mal traduit : comme il contient des choses également curieuses & intéressantes, & qui servent à l'éclaircissement des questions qui s'agitent aujourd'hui, on a cru faire plaisir d'en donner une nouvelle édition bien traduite.

A la suite de ce Discours, est un Poëme intitulé : *Les Prêtres*, contenant 302 vers.

L'ouvrage entier contiendra 270 pag. in-douze, du même caractère que le Prospectus. Il coûtera, pris à Périgueux, 2 liv. broché.

Les Personnes qui voudront souscrire,
pourront s'adresser à Périgueux à *Joseph Dauriac*, Imprimeur, rue de la Limogeane, N°. 4. On aura le soin d'affranchir les lettres. Les brochures seront prêtes dans les premiers jours de Janvier

1792.



A PÉRIGUEUX,
Chez JOSEPH DAURIAC, Imprimeur
des Amis de la Constitution. 1791.